

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 mars 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_029

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 17
Pouvoirs : 4
Absents : 4

Date de publication : 12 mars 2024

Le 8 mars 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 et le 29 février 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,
Mme ROUSSEAU, M. BILLET Mme COUDERT,
M. LEFEVRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,
M. LANGLOIS,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT par
M. PARIGOT, Mme BIOT FLORIMOND par Mme DELOT,
M. TIRARD par Mme SCHWENTER, M. LECOMPTE par
Mme ETIENNE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,
M. SERRE, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ETIENNE et M. GORNEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CESSION DE TERRAINS NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE ET
LOTISSEMENT**

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération du conseil municipal n°2019_72 du 8 NOVEMBRE 2019,

Vu la Délibération du conseil municipal n°2022_071A du 15 SEPTEMBRE 2022,

Vu la Délibération du conseil municipal n°2022_100 du 8 décembre 2022

Vu l'avis des domaines du 25 NOVEMBRE 2022 ;

Vu le projet de bornage,

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que le projet de bornage réalisé vient préciser les surfaces des parcelles aliénées,

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées section AR n°48 et 246 d'une surface totale de ...22 784 m² (après bornage) appartenant à la commune serviront d'assise à la future gendarmerie et à un lotissement ;

CONSIDERANT que ces parcelles ont été acquises auprès de :

- M. GUESPEREAU Thierry, demeurant 2 rue de la Grange aux Dîmes 89113 BRANCHES, propriétaire de la parcelle cadastrée AR 246, accepte la proposition d'acquisition pour 3€ le m², soit la somme de QUATORZE MILLE TRENTE QUATRE EUROS (14 034€) pour la surface totale de 4 678 m² (estimation cadastrale).

Et de

- SCI HERMELIN, représentée par M. HERMELIN Jacques demeurant 2 Lieudit "Boscla" 33126 LA RIVIERE, propriétaire des parcelles cadastrées AR 454 et AR 455 (anciennement AR 48), accepte la proposition d'acquisition. La parcelle AR 454 est acquise pour 3€ le m², soit la somme de CINQUANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS (56 148€) pour une surface de 18 716 m². Conformément à la délibération 2017-12 du 6 mars 2017, la parcelle AR 455 est acquise pour 10€ le m² soit QUATRE CENT VINGT EUROS (420€) pour une surface de 42 m².

CONSIDERANT qu'en application d'une convention quadripartite et d'engagements réciproques entre la commune et la société Mon Logis les parcelles sont cédées à Mon logis qui fera son affaire de la construction de la future caserne de gendarmerie et de la réalisation d'un lotissement de 24 logements ;

CONSIDERANT que ces engagements réciproques prévoient également la cession des parcelles **viabilisées** à MON LOGIS d'une surface totale de...22 784. m² (après bornage) pour la somme de 10 € le m² soit **227 840 €** hors taxe et hors frais de notaire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession des parcelles à Mon Logis pour un montant total de ...**227 840 €Euros** . hors taxe et hors frais de notaire.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 12 mars 2024
Le Maire, Yves DELOT,



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 11/03/2024



ID : 089-218903458-20240308-2024_029-DE